

# Un syndicat condamné pour sa trop grande proximité avec le patronat

LE MONDE | 01.07.2015 à 15h49 • Mis à jour le 03.07.2015 à 16h37 | Par **Bertrand Bissuel**

image: [http://s2.lemde.fr/image/2015/07/01/534x0/4666184\\_7\\_0b7c\\_un-syndicaliste-de-l-unsale-12-juin-2014\\_103e4572b8d78d00af414284a3f0d7f6.jpg](http://s2.lemde.fr/image/2015/07/01/534x0/4666184_7_0b7c_un-syndicaliste-de-l-unsale-12-juin-2014_103e4572b8d78d00af414284a3f0d7f6.jpg)



Gare aux syndicalistes jugés trop proches de leur patron. L'organisation à laquelle ils appartiennent risque d'y perdre l'un de ses attributs les plus précieux : sa représentativité. Comme l'a récemment révélé la revue spécialisée *Semaine sociale Lamy*, cette mésaventure vient d'arriver au syndicat UNSA implanté dans la société Lancry protection sécurité. La cour d'appel de Paris a estimé, dans un arrêt rendu le 4 juin, qu'il n'était pas représentatif compte tenu de « l'absence d'indépendance » dont il a fait preuve à l'égard de la direction de cette société de surveillance, qui emploie près de 4 600 personnes. La décision, rarissime, du tribunal pourrait avoir des conséquences sur les titulaires de mandats syndicaux, encartés à l'UNSA, et sur les accords signés dans l'entreprise.

Éléments troublants

C'est le syndicat SNEPS-CFTC qui a porté l'affaire devant la justice, il y a cinq ans. A ses yeux, l'UNSA, organisation ultra-majoritaire au sein de Lancry protection sécurité, entretient une relation de connivence avec les dirigeants de l'entreprise et ne peut donc pas être considérée comme représentative car il lui manque l'une des caractéristiques essentielles d'un syndicat pour avoir la prétention de défendre les salariés : l'indépendance vis-à-vis de l'employeur, un principe inscrit dans le code du travail depuis des décennies et réaffirmé par la loi d'août...

En savoir plus sur [http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/07/01/un-syndicat-condamne-pour-sa-trop-grande-proximite-avec-le-patronat\\_4666185\\_1656968.html#PBPs3QkVfuE4s73Z.99](http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/07/01/un-syndicat-condamne-pour-sa-trop-grande-proximite-avec-le-patronat_4666185_1656968.html#PBPs3QkVfuE4s73Z.99)